



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 13 juin 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 13 juin 2023 à 19h, au siège social de la Régie situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;  
M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;  
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;  
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;  
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assistent également :

M. Dave Carrier, directeur incendie;  
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée s'ouvre à 19h10, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 70-06-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2023 soit adopté.

### **ORDRE DU JOUR 13 JUIN 2023**

1. Ouverture de la réunion ;
2. Vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Dépôt du rapport financier 2022 ;
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2023 ;
6. Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023 ;
7. Contrat de travail de M. Jean-François Massicotte;
8. OMH Anna-Milot – Déménagement;
9. Adoption de la politique de gestion documentaire ;
10. Accès au système GALA ;
11. Endroit des prochaines réunions ;
12. Autorisation de signatures – Convention collective 2022-2026;
13. Règlement #2023-009 décrétant l'achat d'appareils respiratoires et un emprunt ;
14. Modification de l'organigramme pour ajouter l'équipe de désincarcération ;
15. Remerciement à M. Raymond Beaudoin, directeur SSI de Saint-Alexis-des-Monts ;
16. Nomination de M. Mikael Bellemare à titre de lieutenant fonction supérieure ;
17. Nomination de M. Daniel Simard à titre de lieutenant ;
18. Embauche de 2 nouveaux pompiers et mutation d'une pompière ;



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

19. Demande aux municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin pour publicité d'embauche de pompiers ;
20. Affaires nouvelles ;
21. Période de questions ;
22. Clôture de la séance.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 71-06-23 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

---

Conformément à l'article 176.1 du Code municipale, la greffière-trésorière dépose à la table du conseil d'administration le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Madame Mélanie Livernoche de la firme Stéphane Bérard CPA inc. présente le rapport financier de la Régie pour l'année 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boulanger et résolu d'adopter le rapport financier pour l'année 2022.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 72-06-23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023**

---

Tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 9 mai 2023.

Monsieur Désaulniers demande si les documents sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de cette réunion.

Tous affirment en avoir pris connaissance et le reconnaissent conforme aux délibérations tenues et aux décisions prises lors de cette réunion.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mai 2023 soit approuvé et signé par le président et madame Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière et ce, sans aucun amendement.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 73-06-23 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>er</sup> MAI AU 31 MAI 2023**

---

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2023 pour un montant de 50 848,66 \$.

Elle leur a également fait parvenir une copie de la liste prélèvements effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2023, pour des déboursés totalisant la somme de 78 102,29 \$.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE,



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1er mai au 31 mai 2023, pour des déboursés totalisant la somme 78 102,29 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 50 848,66\$ par chèques et virements bancaires.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 74-06-23 CONTRAT DE TRAVAIL DE M. JEAN-FRANCOIS MASSICOTTE**

---

Il est proposé par madame Nancy Mignault de reporter le présent point à une séance ultérieure.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 75-06-23 OMH ANNA-MILOT - DÉMÉNAGEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE la Régie a l'intention de déménager les bureaux administratifs à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès ;

CONSIDÉRANT la résolution 21-54 de l'OMH Anna-Milot indique que la Régie peut quitter à tout moment ;

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'avertir Mme Danielle Villemure, directrice de l'OMH Anna-Milot que la Régie quittera les bureaux de Saint-Paulin d'ici le 30 juin 2023.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 76-06-23 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE**

---

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (ci-après nommée Régie) doit établir ses orientations en matière de gestion des documents et des archives depuis leur création ou réception jusqu'à leur versement aux archives ou leur élimination ;

ATTENDU QUE la Régie doit se doter d'une politique pour gérer l'ensemble du cycle de vie de ses documents (documents actifs, semi-actifs et inactifs) afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations administratives et de respecter ses obligations légales ;

ATTENDU QUE la Régie reconnaît qu'en vertu de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.R.Q., c. C-1.1), de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), elle doit veiller à la bonne gestion de ses documents actifs en adoptant une politique de gestion de ses archives, ainsi qu'en établissant et tenant à jour auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec un calendrier de conservation pour l'ensemble de ses documents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boulanger et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la Politique de gestion documentaire portant le numéro 002.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 77-06-23 ACCES AU SYSTÈME GALA**

---

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'EN** vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**ATTENDU QUE** la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy Mignault d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 78-06-23 ENDROITS DES PROCHAINES RÉUNIONS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 13 décembre 2022, le conseil d'administration a adopté la résolution 137-12-22, adoptant le calendrier et le lieu des séances pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de modifier l'endroit de la tenue des séances ;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de modifier la résolution 137-12-22 concernant le lieu de la tenue des séances. Les séances se tiendront à compter du mois de juillet à l'Hôtel de ville de Saint-Etienne-des-Grès situé au 1230, rue Principale à Saint-Etienne-des-Grès.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 79-06-23 AUTORISATION DE SIGNATURES – CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026**

---

Il est proposé par madame Nancy Mignault de reporter le présent point à une séance ultérieure.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 80-06-23

#### RÈGLEMENT #2023-009 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET UN EMPRUNT

Il est proposé par monsieur Claude Boulanger de reporter le présent point à une séance ultérieure.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

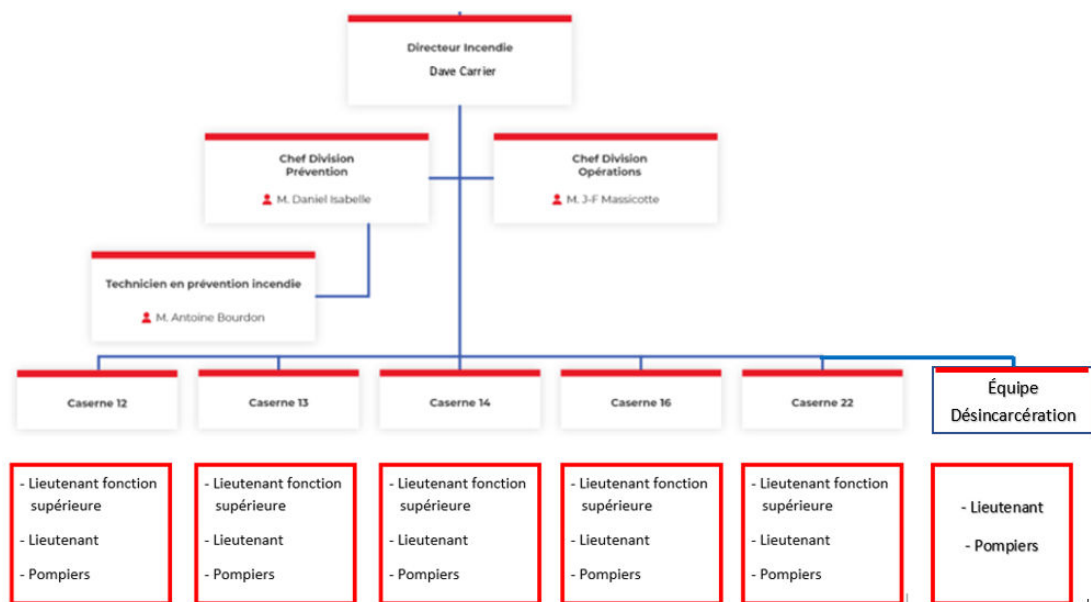
### RÉSOLUTION NUMÉRO : 81-06-23

#### MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME POUR AJOUTER L'ÉQUIPE DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté l'organigramme concernant les liens fonctionnels, hiérarchiques et organisationnels de la Régie en vertu de la résolution numéro 059-04-23, lors de l'assemblée ordinaire du 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'équipe de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme amendé se présente comme suit :



#### EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu d'adopter l'organigramme amendé concernant les liens fonctionnels, hiérarchiques et organisationnels de la Régie, tel que présenté au préambule de la présente résolution.

Que la présente résolution abroge et remplace celle qui porte le numéro 05-04-23 du 18 avril 2023.

#### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 82-06-23

#### REMERCIEMENT À M. RAYMOND BEAUDOIN, DIRECTEUR SSI DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE M. Raymond Beaudoin, directeur du service incendie de Saint-Alexis-des-Monts a offert à M. Dave Carrier d'assister à une formation sur les interventions sur les véhicules à carburants alternatifs gratuitement ;



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de remercier M. Raymond Beaudoin d'avoir permis à M. Carrier d'assister à la formation.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 83-06-23**

#### **NOMINATION DE M. MIKAEL BELLEMARE À TITRE DE LIEUTENANT FONCTION SUPÉRIEURE**

---

CONSIDÉRANT que la résolution 59-04-23 modifie l'organigramme avec l'ajout de lieutenant fonction supérieure (FS) ;

CONSIDÉRANT QU'après un affichage de poste, il y a lieu de nommer un lieutenant FS à la caserne 22 ;

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de nommer Mikael Bellemare au poste de lieutenant fonction supérieure de la caserne 22.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 84-06-23**

#### **NOMINATION DE M. DANIEL SIMARD À TITRE DE LIEUTENANT**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie de la Régie de nommer M. Daniel Simard à titre de lieutenant pour la caserne 22 ;

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Simard à titre de lieutenant à la caserne 22.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 85-06-23**

#### **EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS ET MUTATION D'UNE POMPIÈRE**

---

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche de deux pompiers volontaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant aux candidats à retenir ;

CONSIDÉRANT que dû à son déménagement, Mme Valérie Trudel désire être mutée à la caserne 16 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Steven Desaulniers à la caserne 13;
- Mme Meggie Carrier à la caserne 22.

Qu'ils seront assujettis une probation de 18 mois.

Et de transférer Mme Valérie Trudel de la caserne 12 vers la caserne 16.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 86-06-23**

**DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC ET SAINT-PAULIN  
POUR PUBLICITÉ D'EMBAUCHE DE POMPIERS**

---

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Boulanger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de demander aux municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin d'afficher une publicité pour l'embauche de nouveaux pompiers sur leurs médias sociaux ou babillard.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PERIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 87-06-23**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

À 19h25, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**Pierre Désaulniers**  
Président

\_\_\_\_\_  
**Isabelle Plante**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Pierre Désaulniers, Président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

\_\_\_\_\_  
**Pierre Désaulniers**  
Président

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 13 juin 2023.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière